



DECISION N° 64-2023

Portant validation de devis de la société JOSSE pour acquisition d'un broyeur

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société JOSSE concernant l'acquisition d'un broyeur MUTHING adaptable sur notre tondeuse auto-portée pour effectuer de la gestion différenciée sur certains espaces verts de la collectivité ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°07924 de la société JOSSE d'un montant total de 6800 euros HT.

signé électroniquement le 22/03/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

